

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 12 mai 2022

## **Conseil de surveillance du 12 mai 2022**

La Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris, qui s'est réuni ce jour, a pris connaissance, comme lors de chacune de ses réunions, de l'état d'avancement détaillé du projet et a pu constater la tenue des échéances prévisionnelles et des coûts.

A l'occasion de cette réunion, le Conseil a également validé à l'unanimité la création d'une filiale compétente pour conduire des études en vue de la réalisation d'autres projets d'infrastructures, soit d'extensions potentielles du Grand Paris Express, soit sur des projets se situant au-delà de la maîtrise d'ouvrage du GPE.

Par la suite, la Société du Grand Paris pourrait se voir confier la maîtrise d'ouvrage travaux des projets dont elle aurait conduit les études préalables. Dans cette perspective, la SGP travaillera avec l'ensemble des acteurs pour examiner les conditions de l'extension de ses compétences au-delà du Grand Paris Express notamment sur les aspects juridiques, opérationnels et financiers.

### **La Société du Grand Paris, un modèle unique de société de projet**

Le choix de confier d'autres projets à la Société du Grand Paris confirme la pertinence et la crédibilité du mode d'organisation de la Société du Grand Paris.

Cette organisation repose sur plusieurs dimensions. Tout d'abord, son statut unique de société de projet exclusivement dédiée à la maîtrise d'ouvrage publique, avec son propre modèle de financement, en dehors de tout autre objet social. C'est ensuite une crédibilité acquise depuis plusieurs années sur sa qualité de maître d'ouvrage responsable avec la mise en place d'un dispositif performant d'analyse et de maîtrise des risques en matière de coûts et de délais. Grâce à cela, la Société du Grand Paris informe en permanence et transparence ses instances de gouvernance sur l'avancement du projet.

Enfin, elle s'est dotée de l'ensemble des compétences permettant l'exercice de ses missions directes (la construction du nouveau métro), des externalités liées la construction (aménagement urbain, culture, emploi etc.) et d'un dialogue constant avec les territoires. C'est ainsi une concentration inédite de compétences sur l'ensemble du processus de réalisation d'une nouvelle ligne : de la concertation et du débat public, jusqu'à l'aménagement des gares et de leurs quartiers en passant par la maîtrise technique des travaux souterrains et aériens, le développement d'innovations pour réduire le coût carbone du projet ou encore la valorisation environnementale. L'ensemble de ces compétences a donc désormais vocation à servir l'intérêt général au-delà du Grand Paris Express.

À propos de la Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est un établissement public créé par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et acquiert, pour le compte d'Île-de-France Mobilités, les matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de la ligne 14, la construction de 68 gares et l'aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains.

Contacts presse :

Jérémy Huppenoire – [jeremy.huppenoire@societedugrandparis.fr](mailto:jeremy.huppenoire@societedugrandparis.fr) – 06 34 47 16 18

Pierre Monzo – [pierre.monzo@societedugrandparis.fr](mailto:pierre.monzo@societedugrandparis.fr) – 06 15 05 72 64